

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.084

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31 (M. BESSON et M. CLECH ne prennent pas part au vote)

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « LES RÉGATES DE ROYAN » POUR L'ANNÉE 2017 - AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°17.054 en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 34.500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2017.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 37.000 € (trente-sept mille euros).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du projet « LA TRANSQUADRA », porté par Monsieur Alex OZON, inscrit sur cette course en solitaire sur deux étapes : LORIENT-MADERE en juillet 2017 et MADERE-MARTINIQUE en février 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « les Régates de Royan » et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 37.000 € (trente-sept mille euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « les Régates de Royan », pour l'année 2017,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2017

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENCO



CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS  
ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET L'ASSOCIATION  
« LES RÉGATES DE ROYAN »  
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017, rendue exécutoire le 3 juillet 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « LES REGATES DE ROYAN », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 1914, agréée comme association sportive sous le numéro 96 17 02 S, par arrêté de Monsieur le Préfet de la CHARENTE-MARITIME, du 16 janvier 1996, représentée par Monsieur Jean-Pierre DUCLOS, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par une délibération n°17.054 en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 34.500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2017.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 37.000 € (trente-sept mille euros).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du projet « LA TRANSQUADRA », porté par Monsieur Alex OZON, inscrit sur cette course en solitaire sur deux étapes : LORIENT-MADERE en juillet 2017 et MADERE-MARTINIQUE en février 2018.

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1- PROJET

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 2.500 € (deux mille cinq cents euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 37.000 € (trente-sept mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2- OBLIGATIONS

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
Le Président,

  
Jean-Pierre DUCLOS



Fait à ROYAN, le 21 AOUT 2017  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire,

  
Patrick MARENGO